

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2020

237X20

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 **SOUTIEN AUX CRÈCHES COMMUNALES – FONCTIONNEMENT** **ANNÉE 2021**

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la commune dispose de quatre structures municipales multi-accueil agréées (MAC) :

- MAC La Renardière
- MAC La Gavotte
- MAC Les Bouroumettes
- MAC La Petite Farandole

De ce fait, elle peut prétendre à bénéficier de l'aide du Conseil Départemental 13, dans le cadre du fonctionnement général des structures d'accueil petite enfance.

Une participation unique de 220,00 € par place agréée est appliquée pour l'ensemble des MAC sus-visés.

Le montant global de la subvention pour 2021 s'élève à 34 100,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE la demande de subvention relative au fonctionnement des quatre structures municipales (MAC)

- SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 34 100,00 €.

- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Novembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI